

BERNARD REMICHE, FONDATEUR ET PRÉSIDENT (2002-2011) DE
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT ÉCONOMIQUE

[Alexia Autenne](#), [Henri Culot](#)

De Boeck Supérieur | « [Revue internationale de droit économique](#) »

2020/4 t. XXXIV | pages 495 à 500

ISSN 1010-8831

ISBN 9782807394087

Article disponible en ligne à l'adresse :

[https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-
economique-2020-4-page-495.htm](https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2020-4-page-495.htm)

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

BERNARD REMICHE, FONDATEUR ET PRÉSIDENT (2002-2011) DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DROIT ÉCONOMIQUE

Alexia AUTENNE et Henri CULOT¹

- 1 Pragmatisme : le droit comme outil
- 2 Interdisciplinarité
- 3 International
- 4 Convivialité
- 5 Jeunesse

Né en 1947 à Tilff en Belgique, Bernard Remiche a embrassé avec succès une triple carrière de professeur à l'UCLouvain, d'avocat et de citoyen engagé. Comme en témoigne ce cahier spécial, sa trajectoire professionnelle fut foisonnante et passionnante, que ce soit en droit de la propriété intellectuelle ou dans le domaine, plus large, du droit économique.

En guise de conclusion et d'hommage, nous présentons quelques traits du caractère de Bernard Remiche, en lien avec ses activités dans l'Association internationale de droit économique (AIDE), dans laquelle nous exerçons aujourd'hui les fonctions qui furent les siennes. Après avoir été longtemps le secrétaire général de cette association, Bernard Remiche l'a présidée avec *maestria* et conviction entre 2002 et 2011, avant de s'investir auprès de l'Institut euro-africain de droit économique (INEADEC).

Résumer en quelques pages la personnalité complexe de celui à qui elles sont dédiées relève de la gageure. Néanmoins, en éclairant quelques pans de sa riche personnalité, nous identifions l'âme de l'AIDE, à la période où il en était la cheville ouvrière.

1. Professeurs à l'UCLouvain, présidente et secrétaire général de l'Association internationale de droit économique.

1 PRAGMATISME : LE DROIT COMME OUTIL

On peut parfaitement vivre en considérant le droit comme un système de pensée, comme une théorie qu'il faut inlassablement décrire, comprendre, affiner, rendre cohérente ou plus subtile. On peut aborder le droit, sans vraiment se préoccuper du rapport que celui-ci entretient avec le monde réel. Cette posture intellectuelle, quoique non dénuée d'intérêt, ne fut assurément pas celle de Bernard Remiche.

À la théorie, Bernard Remiche préférait l'action : l'action du droit et par le droit. Pour lui, les règles étaient un moyen d'arriver à une fin, un outil devant servir à la réalisation de projets, et pas seulement d'ailleurs ceux des juristes. Le droit, pour Bernard Remiche, était un instrument de transformation sociale.

Ainsi, les systèmes de règles étaient considérés en fonction de leur aptitude à faire progresser l'humanité vers plus de prospérité et de justice. Sans doute l'étude des droits intellectuels, dont il était un spécialiste, l'avait-elle porté vers cette approche. Les prérogatives conférées aux titulaires des principaux droits intellectuels n'ont en effet rien de « naturel ». Elles se justifient uniquement dans la mesure où elles réalisent un équilibre entre l'incitation à développer de nouvelles connaissances ou techniques et l'utilité sociale de celles-ci, qui dépendent en partie de leur communication et de leur utilisation par le plus grand nombre.

Cette manière de considérer les règles n'est cependant pas limitée à une branche du droit particulière. Elle peut au contraire s'appliquer dans de nombreux domaines, à condition qu'on souhaite s'emparer du droit comme un outil plutôt que de l'observer comme un système formel.

Additionnant ses connaissances théoriques, ses talents d'avocat, sa redoutable capacité de négociation et son sens politique très développé, Bernard Remiche utilisait les règles, leur interprétation, leurs combinaisons pour créer un nouvel état du monde, au bénéfice de l'intérêt général ou de ses clients. Au premier rang des causes qu'il estimait dignes d'être défendues, figurait le développement économique harmonieux des pays africains et sud-américains.

Dans une conception résolument pragmatique du droit, forme d'antithèse de la « pureté » kelsénienne, l'utilité sociale des règles était la mesure de leur valeur. Pour Bernard Remiche, le droit n'est nullement un système clos, mais une composante de l'ordonnement social.

2 INTERDISCIPLINARITÉ

Bernard Remiche était un excellent technicien du droit, mais il s'attachait aussi à « mettre le droit en perspective », particularité aussi rare que précieuse. À

ses yeux, le droit était, certes, un outil, mais il était aussi le fruit d'une subtile dialectique entre divers savoirs : l'économie, la politique et l'éthique. Dans la filiation d'Alexis Jacquemin, de Gérard Farjat et de Claude Champaud (ses compagnons de route), Bernard Remiche aimait emprunter des sentiers buissonniers. Avec le talent qui le caractérisait, il se plaisait à remettre en cause des évidences et à faire des liens entre diverses problématiques. Chez lui, l'esprit du droit, c'était une confrontation permanente entre des théories générales et des applications concrètes, des allers-retours réflexifs incessants entre des principes et des exemples.

Mais c'était aussi une confrontation du droit avec les autres sciences sociales, voire le droit comme une des sciences sociales. Il n'y voyait pas le seul mode d'organisation de la société, mais une organisation parmi et en interaction avec d'autres. Il était vain pour lui de discuter des règles sans aborder en même temps leurs déterminants ou leurs conséquences économiques, leur interaction avec les coutumes, les habitudes, la culture de ceux qui y étaient assujettis, leurs racines historiques, philosophiques ou psychologiques. Cette interaction des savoirs et des disciplines n'était pas seulement une mise en contexte, mais faisait partie de la nature même de la règle et influait sur son contenu.

Ce refus d'isoler le droit de la société est probablement à la source de la création de l'Association internationale de droit économique en 1982. Depuis ses origines, l'AIDE a regroupé des juristes et des économistes et s'est consacrée à l'étude du droit dans une perspective interdisciplinaire, qui est une constante dans tous les événements scientifiques qu'elle a organisés. Aujourd'hui encore, ses membres veulent comprendre le droit économique dans son environnement social et souhaitent à cette fin confronter leurs analyses aux points de vue de chercheurs d'autres disciplines, voire, au-delà du monde académique, de personnes engagées dans la société.

L'interdisciplinarité se marquait aussi par un certain refus de la division du droit en « branches ». Bernard Remiche était un juriste éclectique et ingénieux. En phase avec une tradition académique qui se perd peut-être, il marquait de l'intérêt pour des questions variées du droit économique. Il se plaisait à explorer les principes unificateurs pour proposer des solutions dictées par une visée de progrès social. Cela ne peut se faire qu'au prix d'un décroisement, qui implique peut-être une connaissance moins fine des derniers détails de telle ou telle réglementation, largement compensée toutefois par la compréhension, ô combien plus riche, que permet un examen plus global. En osant s'affranchir du rôle d'hyper-spécialiste, on s'autorise à prendre une certaine hauteur permettant de comprendre l'interaction entre les règles, au-delà du mini-système d'une branche du droit.

C'est un exercice qu'on ne peut faire seul, car il nécessite un dialogue constant et approfondi avec d'autres chercheurs, penseurs et praticiens. Le vivier belge ne manque à cet égard pas d'intérêt, mais il s'avère rapidement trop étroit.

3 INTERNATIONAL

S'il entretenait d'excellents rapports avec ses collègues et confrères belges, et d'ailleurs avec de nombreuses personnalités bien au-delà du monde juridique, Bernard Remiche était un professeur d'envergure internationale dont les perspectives ne s'arrêtaient jamais aux frontières. Il a légué cet état d'esprit à l'AIDE, qui perdrait fondamentalement son sens si elle ne regroupait pas des membres de plusieurs pays.

Il aimait voyager, découvrir, discuter avec des gens d'autres origines et d'autres cultures. L'Afrique et l'Amérique du Sud lui étaient chevillées au corps : il a effectué de nombreuses missions en RDC, en Côte d'Ivoire et en Argentine, devenues ses secondes patries. Il avait sur ces continents de nombreux projets et d'innombrables amis. Il s'y rendait souvent, ce qui lui avait fait acquérir une connaissance très fine des pays, des peuples et des mœurs.

Tout cela n'était pas sans lien avec son activité juridique. Il avait à cœur, en effet, d'œuvrer au développement et à l'amélioration du système juridique des pays qu'il visitait, et c'était d'ailleurs souvent un des objets de sa visite. Selon sa conception du droit, il mettait ce dernier au service d'objectifs supérieurs, notamment de développement économique. Lorsqu'il mit un terme à sa présidence de l'AIDE, ce fut pour se consacrer au développement de l'INEADEC, association spécifiquement dédiée aux relations entre l'Europe et l'Afrique dans le domaine du droit économique. Il s'y est investi encore pendant plusieurs années, développant avec les autres membres – dont de nombreux Africains – une multitude de projets, parmi lesquels la création d'un master « Droit et entreprise » à l'Université des Lagunes d'Abidjan, où nous avons eu l'honneur et le bonheur d'enseigner.

On connaît aussi son rôle dans le maintien, à une certaine époque, de relations (plus ou moins cordiales) entre les dirigeants politiques du Congo et ceux de la Belgique. Il avait pour ce faire des atouts indéniables, tenant notamment à son excellente introduction dans les milieux politiques belges, à sa connaissance approfondie de la situation congolaise, à son amitié pour l'Afrique et à ses talents de négociateur. Cette combinaison de forces le rendait incontournable et redoutable. Ses souvenirs de ces expéditions et son regard d'initié sur des événements qu'auparavant nous ne connaissions que par la presse, étaient une source inépuisable de conversations.

4 CONVIVIALITÉ

Si Bernard Remiche aimait beaucoup discuter, c'est que la conversation fait intrinsèquement partie de la convivialité qu'il promouvait sans relâche.

Nombreux sont ceux qui nous ont parlé avec nostalgie de soirées passées à refaire le monde, en compagnie d'invités, sur la terrasse de sa maison provençale. Nous avons le souvenir de dîners au restaurant, à l'occasion des colloques de l'AIDE ou des réunions du Département de droit économique et social de l'UCLouvain, dont il fut un temps le président. Il y avait toujours un bon repas, du vin et finalement un dernier verre (ou plusieurs) pour les convives.

Si la nourriture était agréable, c'était surtout la discussion qui rendait la soirée mémorable. Bernard Remiche n'était jamais en manque d'anecdotes se rattachant à la grande ou à la petite histoire, d'idées juridiques ou politiques pour lancer un débat, de souvenirs de ses aventures passées ou plus récentes qui nous émerveillaient par leur exotisme et leur extraordinarité.

Ce souci de la convivialité faisait partie de sa manière d'être, mais aussi de son mode d'action. On peut faire du droit dans les prétoires ou dans les bibliothèques ; il préférerait en faire autour d'un bon repas. Cela lui permettait de développer des thèses, de tester des arguments, de convaincre son auditoire.

La convivialité est une autre partie de l'héritage de Bernard Remiche, que l'AIDE cherche à perpétuer. C'est aussi grâce aux contacts amicaux, aux rencontres informelles, aux repas partagés que se construit la science du droit, que naissent les collaborations internationales et que se tissent les réseaux.

5 JEUNESSE

Bernard Remiche ne semblait pas « enchâssé » dans sa génération ; il partageait de manière inlassable et désintéressée ses connaissances, ses réseaux et ses expériences, en y incluant les jeunes générations.

Étant plus jeunes que lui, nous avons eu la chance d'en profiter. Très tôt dans notre carrière de chercheurs, nous avons été associés aux activités de l'AIDE, alors présidée par Bernard Remiche. L'AIDE nous a fait vivre les premières expériences de colloques à l'étranger. Et c'est aussi, plus tard, avec l'appui de Bernard Remiche que nous avons repris les rênes de cette organisation, dont il estimait qu'elle avait besoin d'un certain rajeunissement.

Faire confiance aux jeunes, c'est leur permettre de se lancer, d'ajouter leurs idées aux débats, avec une quasi-garantie d'obtenir ainsi un point de vue renouvelé, percutant, provoquant ; celui de la nouvelle génération. Et c'est aussi,

finaleme nt, assurer son propre avenir, même si tous les aînés n'en sont pas d'emblée convaincus.

Ici encore, l'AIDE souhaite poursuivre sur la voie tracée par son ancien président. Lors de nos activités, une place de choix est systématiquement réservée aux jeunes chercheurs et aux doctorants : dans l'assistance, bien sûr, mais également parmi les orateurs. Ce n'est pas toujours évident, car le premier réflexe est souvent de faire appel aux spécialistes bien établis, voire aux collègues de sa propre génération. Aller vers les jeunes requiert donc une prise de conscience d'abord, et un certain effort ensuite. C'est à ce prix que l'association pourra en compter beaucoup parmi ses membres, se nourrir de leurs idées et rebondir sur leur enthousiasme.

*

La personnalité riche et attachante de Bernard Remiche, jointe à celle de ses amis, a permis la création et le développement de l'Association internationale de droit économique. Elle lui a insufflé une conception du droit et de ses liens avec les sciences sociales. Elle lui a donné un caractère résolument international, convivial et ouvert aux jeunes. Nous espérons que ces qualités, qui étaient celles de Bernard Remiche, continueront longtemps à caractériser l'association qu'il a fondée.